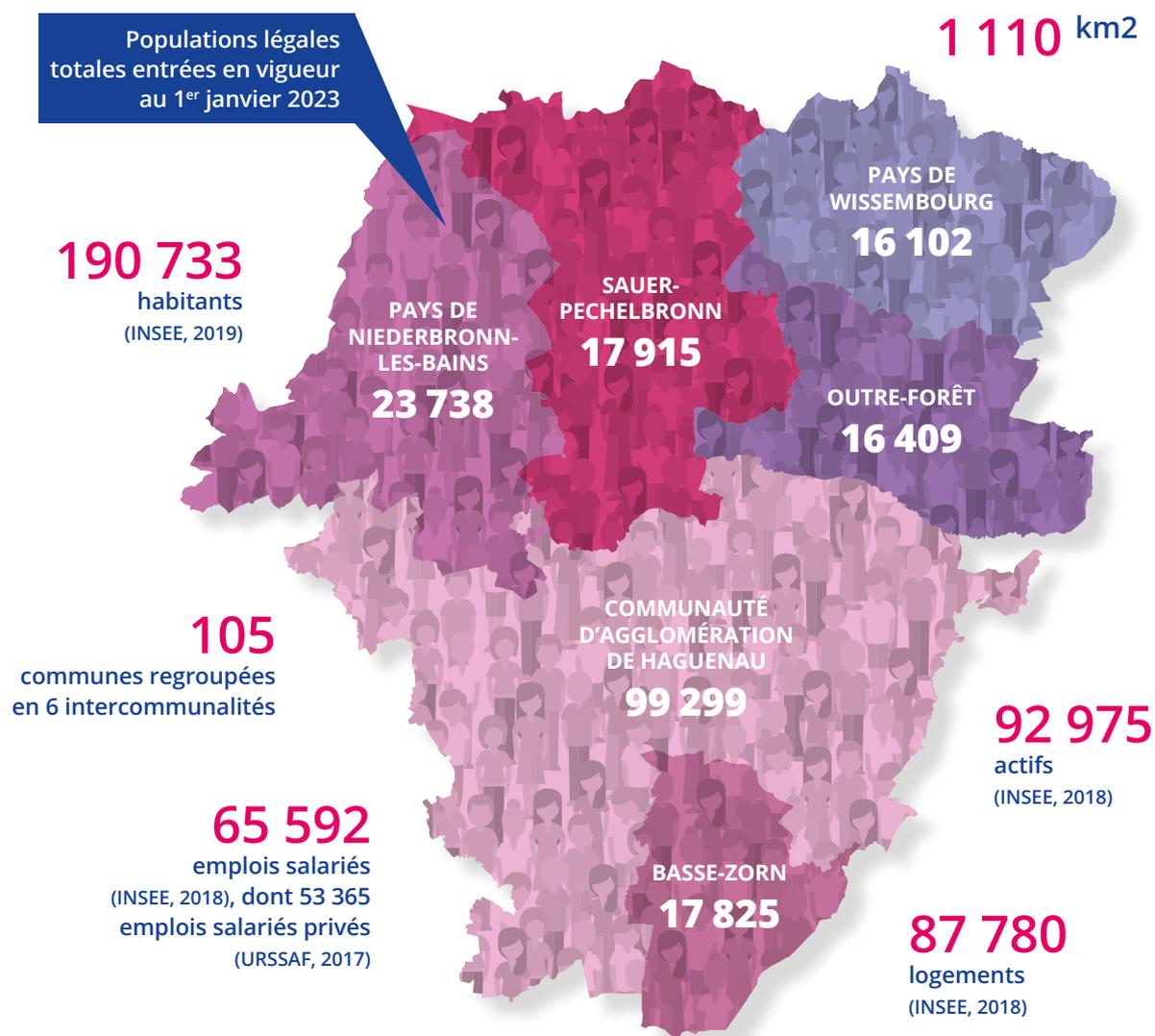


RAPPORT
D'ACTIVITÉ
2022

L'Alsace du Nord



sommaire

Edito	3
Rencontres annuelles de l'Alsace du Nord	4/5
Actualité des instances du PETR	6/7
Le SCoT de l'Alsace du Nord et le SRADDET de la région Grand Est	8/9
Zoom sur les faits marquants du Plan Climat en 2022	10/12
Retour sur la conférence des maires de l'Alsace du Nord	13
Le conseil de développement de l'Alsace du Nord	14/15
L'équipe du PETR	15

Maintenir le cap malgré les crises !

Comme 2020 et 2021, cette année aura encore été marquée par la pandémie du Covid-19. A la crise sanitaire, ce sont rajoutées la guerre en Ukraine et l'inflation. L'envolée des coûts de l'énergie, des matières premières et des fournitures pèse lourdement sur les finances locales et les budgets des ménages. Sans oublier l'accélération du dérèglement climatique aux impacts importants sur nos territoires et qui confirme bien que nous vivons le temps de l'urgence.

De l'adaptation au changement climatique, il en a été beaucoup question en 2022 avec en point d'orgue l'adoption de notre plan climat-air-énergie territorial, le 14 mai dernier à Eschbach. À travers son volet opérationnel fort de 69 actions, le plan climat s'engage, sur le long terme, à atténuer le changement climatique, à améliorer la qualité de l'air et à participer à la transition énergétique de l'Alsace du Nord.

Face au dérèglement climatique, le PETR ne ménage pas ses efforts pour accompagner le territoire et ses habitants dans les indispensables transitions. A titre d'exemple, en 2022, l'espace France Rénov' Alsace du Nord a conseillé plus de 800 foyers dans l'amélioration de la performance énergétique de leur logement, avec un taux de passage à l'acte record à l'échelle régionale !

Les périodes de crise sont, dans le même temps, souvent propices à saisir des opportunités et à accélérer des projets. La conférence des maires de l'Alsace du Nord, réunie le 14 mai 2022, s'est penchée sur le mix énergétique et l'accélération des projets d'EnR. Le dispositif Fonds vert, doté d'une enveloppe financière de 2 milliards d'euros pour 2023, aura su capter l'attention des collectivités pour accélérer leurs projets. En accompagnant très tôt communes et EPCI, le PETR met tout en œuvre pour faire bénéficier l'Alsace du Nord de ce coup de pouce financier.

2022 a aussi marqué une année de tous les records en matière d'embauches. C'est peut-être le revers de la médaille, les tensions de recrutement se sont fortement accentuées dans pratiquement tous les secteurs d'activités. La traditionnelle rencontre annuelle de l'Alsace du Nord qui s'est déroulée le 15 octobre 2022 à Walbourg, s'est penchée sur l'accompagnement des entreprises face à leurs difficultés de ressources humaines. Il en ressort que les besoins en compétences sont en tête de liste des défis économiques de l'Alsace du Nord et la solution passera par le renforcement de l'offre locale de formation.

Agir sur la qualité de vie constitue aussi un levier efficace pour renforcer l'attractivité de nos entreprises. A travers ses actions, le conseil de développement contribue à renforcer l'attractivité de l'Alsace du Nord en valorisant les atouts de notre territoire. Je rejoins l'initiative car en matière de promotion territoriale, toutes les intentions sont bonnes à prendre !

Le PETR de l'Alsace du Nord a été au rendez-vous de cette année 2022 complexe. Engagé sur de nombreux fronts, il sera à nos côtés, en 2023, pour défendre nos intérêts et faire entendre la voix de l'Alsace du Nord !

Claude STURNI
Président du PETR de l'Alsace du Nord



Samedi 15 octobre 2022 à Walbourg

Rencontres annuelles de l'Alsace du Nord

Formation en Alsace du Nord : développer l'offre ici et maintenant !

Comme il est de tradition, la 12^e édition des rencontres annuelles de l'Alsace du Nord s'est déroulée au Séminaire de Jeunes de Walbourg, le samedi 15 octobre 2022 avec comme fil rouge « Les besoins en compétences et l'offre de formation en Alsace du Nord ». 120 participants, élus, employeurs et acteurs engagés dans la formation initiale et continue sont venus débattre des enjeux de la formation, comme levier de développement économique et social.

Les besoins en compétences du bassin d'emploi de l'Alsace du Nord sont rebattus par les dynamiques socio-économiques à l'œuvre, de l'échelon international au local. Articuler l'offre de formation en fonction des besoins du territoire, de ses entreprises, de sa culture et de sa démographie est un enjeu majeur pour l'Alsace du Nord.

Le marché du travail est dynamique, voire en tension forte dans certains métiers. De plus en plus d'entreprises peinent à recruter et il semble probable que le déficit de compétences et de main d'œuvre déjà observé se confirmera à l'avenir dans la santé, les services, l'artisanat et l'industrie et ce d'autant plus si les appels à la relocalisation des activités se concrétisent, conformément à la volonté des pouvoirs publics.

Deux tables rondes pour traiter de cette question :

> **Une première table ronde consacrée aux besoins des employeurs :**

beaucoup d'employeurs disent rencontrer de nombreuses difficultés à recruter. Quelles sont ces difficultés ? Comment tentent-ils d'y apporter des solutions ?

> **Une deuxième table ronde avec les partenaires en compétences sur l'offre de formation :** qu'en est-il exactement de l'offre de formation en Alsace du Nord ? Comment pourrait-elle évoluer ?

Retrouvez le bilan en images sur :

www.rencontres-annuelles-an.fr



Feuille de route pour 2023

Former localement aux métiers de la transition énergétique !

La transition énergétique requiert des compétences spécifiques. Le développement d'une offre de formation dans ce domaine est indispensable pour constituer un vivier de salariés qualifiés et répondre ainsi aux besoins en compétences des entreprises du bâtiment et de l'industrie du territoire.

Une réflexion est engagée pour bâtir une offre de formation aux métiers de la rénovation énergétique et du génie climatique.



Actualité

des instances du PETR

Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) de l'Alsace du Nord est un établissement public local constitué par accord entre ses 6 intercommunalités membres : la communauté d'agglomération de Haguenau (36 communes), ainsi que les 5 communautés de communes du Pays de Niederbronn-les-Bains (13 communes), du Pays de Wissembourg (12 communes), de Sauer-Pechelbronn (24 communes), de la Basse-Zorn (7 communes) et de l'Outre-Forêt (13 communes).

Le PETR est soumis aux règles applicables aux syndicats mixtes (eux-mêmes soumis aux règles des syndicats intercommunaux et des communautés).

Deux instances assurent la gouvernance du PETR :

Les comités syndicaux

Le comité syndical est l'instance délibérante du PETR. Il compte 58 délégués syndicaux désignés par les 6 intercommunalités membres. Il se réunit en tant que de besoin, au minimum 2 fois par an.

En 2022, le comité syndical s'est réuni 5 fois :

> 2 février 2022

Soultz-sous-Forêts

- Adoption du compte administratif 2021 et du budget primitif 2022
- Création des commissions PCAET et mobilités

> 23 mars 2022

Soultz-sous-Forêts

- Analyse des résultats des 6 ans de l'application du SCoT approuvé le 17 décembre 2015

> 14 mai 2022

Eschbach

- Adoption du PCAET de l'Alsace du Nord

> 15 octobre 2022

Walbourg

- Elaboration d'un SDIRVE à l'échelle de l'Alsace du Nord



Comité syndical du 14 mai 2022 à Eschbach avec l'adoption du PCAET de l'Alsace du Nord

> 7 décembre 2022

Soultz-sous-Forêts

- Programme des travaux 2023
- Orientations budgétaires 2023 / débat
- Mise en place d'un conseiller France Rénov' pour le Pays de Niederbronn-les-Bains, création du poste et mise à jour du tableau des effectifs du PETR
- Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2023
- Fédération nationale des SCoT : désignation d'un nouveau représentant
- Compte-rendu des décisions prises par le Bureau syndical en 2022

Les bureaux syndicaux

Le bureau syndical est l'organe exécutif et opérationnel du PETR. Il compte 17 membres dont le Président, 3 Vice-Présidents et 13 autres élus. Il se réunit en moyenne tous les mois.

> 20 janvier 2022

Haguenau

- Participation de l'Alsace du Nord au défi « J'y vais ! » / édition 2022
- Attribution d'une subvention forfaitaire à l'accompagnement des rénovations énergétiques Oktave

> 24 mars 2022

Haguenau

- Mise en place d'une mission d'expertise sur la géothermie profonde en Alsace du Nord

> 28 avril 2022

Haguenau

- Attribution d'une subvention forfaitaire à l'accompagnement des rénovations énergétiques Oktave
- Mission d'accompagnement des rénovations énergétiques Oktave / évolution tarifaire des aides forfaitaires
- Ouverture à l'urbanisation de zones naturelles sur le site de la reconversion de la friche de l'EPSAN à Hoerd

> 2 juin 2022

Haguenau

- Principe de réalisation d'un schéma directeur pour les infrastructures de recharge pour véhicules électriques (SDIRVE) à l'échelle de l'Alsace du Nord

> 7 juillet 2022

Haguenau

- Avis sur le projet de Programme local de l'habitat intercommunal (PLHi) de la CAH

> 8 septembre 2022

Haguenau

- Attribution d'une subvention forfaitaire à l'accompagnement des rénovations énergétiques Oktave
- Mission mutualisée économe de flux en Alsace du Nord - attribution d'une subvention forfaitaire à la commune de Dauendorf
- Avis sur le permis d'aménager « Les Vergers 2 » à Surbourg
- Avis sur le permis d'aménager sis rue des Chênes à Climbach
- Mise en place de deux contrats d'apprentissage en alternance

> 10 novembre 2022

Haguenau

- Mise à jour du diagnostic des risques psychosociaux
- Mise en place d'une convention de médiation avec le Centre de Gestion du Bas-Rhin
- Avis sur le projet de Programme local de l'habitat intercommunal (PLHi) de l'Outre-Forêt

> 1^{er} décembre 2022

Haguenau

- Mission mutualisée économe de flux en Alsace du Nord / attribution d'une subvention forfaitaire (communes de Kaltenhouse et de Schirrhoffen)

Le recueil des actes administratifs en 2022

En application des articles L.5211-47 et R.5211-41 du code général des collectivités territoriales (CGCT), toutes ces décisions sont recensées dans le recueil des actes administratifs du PETR de l'Alsace du Nord.

A noter que le recueil des actes administratifs a été supprimé à compter du 1^{er} juillet 2022 pour l'ensemble des collectivités territoriales et leurs groupements.

Les recueils des actes administratifs sont disponibles au siège du PETR et en téléchargement sur le site Internet : www.alsacedunord.fr



Le SCoT de l'Alsace du Nord



Le bilan d'application du SCoT en vigueur

Suite à sa première révision, approuvée le 17 décembre 2015, le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de l'Alsace du Nord constitue le cadre du développement de l'Alsace du Nord.

Après six années de mise en œuvre, le SCoT a fait l'objet d'une analyse de ses résultats d'application, retraçant les évolutions de l'Alsace du Nord entre 2015 et 2021 pour chaque thématique (habitat, économie, environnement, consommation foncière, mobilité).

A la lumière des enseignements tirés de ce rapport d'étape, le comité syndical du 23 mars 2022 a décidé de poursuivre la révision n°2 en cours.

Le SCoT et la loi Climat & Résilience

La loi Climat & Résilience du 22 août 2021 a intégré un objectif d'absence d'artificialisation nette des sols à 2050.

La déclinaison de cet objectif devra s'opérer par tranches de 10 années dans le SRADDET et dans l'ensemble des SCoT de la Région Grand Est, dans un rapport juridique de « compatibilité ».

La révision en cours du SCoT de l'Alsace du Nord intègre d'ores et déjà une partie des objectifs de réduction de consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers, qu'il s'agira d'adapter au SRADDET, actuellement en cours de modification.

Devant la nécessité d'intégrer ces objectifs issus de la loi Climat & Résilience, la procédure de révision du SCoT s'est poursuivie en 2022. L'arrêt du SCoT devrait intervenir fin d'année 2023.

Le volet commercial du SCoT

Le SCoT révisé comprendra un Document d'Aménagement Artisanal Commercial et Logistique (DAACL), cadre de référence pour l'aménagement et le développement commercial en Alsace du Nord.

Partie intégrante du document d'orientation et d'objectifs (DOO), ce document fixe les conditions d'implantation des commerces et de la logistique commerciale et vise à mieux outiller les collectivités pour encourager les complémentarités entre les pôles commerciaux, encadrer et contrôler le développement commercial au profit des centralités.

Les documents d'urbanisme locaux (pour les autorisations de construire) et les décisions en CDAC (pour les autorisations d'exploitation commerciale) devront être compatibles avec les prescriptions du SCoT et du DAACL.

Les travaux de la commission SCoT

La commission SCoT a orienté ses travaux autour de l'urbanisme commercial et du DAACL en 2022. Les membres de la commission ont, entre autres, pu échanger avec M. Guy-Dominique KENNEL, membre titulaire de la Commission Nationale d'Aménagement Commercial (CNAC), au sujet de l'instruction des demandes d'implantations commerciales dès lors qu'elles font préalablement l'objet d'un avis défavorable en Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC), et plus particulièrement les attentes de la CNAC concernant le volet qualitatif des projets.

Une réunion, dédiée au lancement de l'élaboration du DAACL s'est tenue le 28 avril 2022, en présence des personnes publiques associées intéressées par l'urbanisme commercial.

Le SRADDET de la Région Grand Est

Modification du SRADDET de la Région Grand Est

Le 17 décembre 2021, le Conseil Régional de la Région Grand Est a prescrit la modification du schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire -SRADDET-, qu'il a souhaité réaliser en concertation étroite avec les partenaires régionaux (collectivités territoriales, services de l'Etat, entreprises, associations...).

Tout au long de l'année 2022, les acteurs des territoires ont pu contribuer en participant aux évènements de concertation, avec notamment :

- > Le séminaire de lancement du 23 mars 2022 à Metz
- > Le séminaire sur le développement économique et la sobriété foncière le 19 mai 2022 à Châlons-en-Champagne
- > Le séminaire sur l'habitat et la sobriété foncière le 18 octobre 2022 à Strasbourg
- > Le séminaire sur la trajectoire vers le ZAN (zéro artificialisation nette) le 15 novembre 2022 à Nancy

Calendrier prévisionnel de la modification du SRADDET



Conférence des SCoT Grand Est

La Loi Climat & Résilience a instauré un nouvel espace de dialogue à travers « la conférence des SCoT » afin d'associer les établissements publics de SCoT à l'élaboration des objectifs régionaux de lutte contre l'artificialisation des sols inscrits dans les futurs SRADDET.

La conférence des SCoT Grand Est s'est réunie plusieurs fois en 2022 afin d'accompagner la Région dans le cadre de la définition de sa stratégie territorialisée de réduction de la consommation foncière et de l'artificialisation nette sur trois tranches de 10 ans afin d'atteindre l'objectif ZAN (zéro artificialisation nette) en 2050.



Conférence des SCoT du Grand Est réunie le 10 octobre 2022 à Metz

Zoom

sur les faits marquants du Plan Climat en 2022

Je rénove en Alsace du Nord

Mutualisé à l'échelle de l'Alsace du Nord depuis 2021, le service de conseil à la rénovation énergétique des logements* a pour objectif d'accompagner les propriétaires vers la rénovation énergétique la plus performante possible en fonction de leur logement et de leurs moyens.

La demande de conseils a été forte en 2022

- > **800 projets de rénovation conseillés** par téléphone, par mail, en rendez-vous au PETR ou dans les permanences délocalisées dans les communautés de communes. En augmentation, près de 100 en 2022, des visites sur site permettent de mieux évaluer le potentiel de rénovation du logement lorsque la réflexion est globale et que le conseil peut intervenir en amont du projet. ¼ des visites ont été réalisées par la conseillère Oktave maisons et ont débouché sur 9 nouveaux contrats de maîtrise d'œuvre.
- > **23% des projets** conseillés ont concerné au moins 4 lots de travaux énergétiques, une augmentation encourageante des rénovations performantes mais insuffisante au regard des objectifs et de l'enjeu climatique.
- > **42 projets de copropriété**, soient 527 logements, accompagnés par le conseiller spécifique Oktave en partenariat avec le PETR

De nombreuses animations locales en collaboration avec les EPCI

- > Un stand France Rénov sur 8 salons
- > Des thermographies de quartier sur 3 communes de la Basse-Zorn
- > Des temps d'information spécifiques pour les DGS et secrétaires de mairie (4 EPCI), pour les bailleurs (Brumath), les salariés d'une entreprise (Soultz-sous-Forêts), les copropriétés (Haguenau)
- > Reportage dans le cadre de l'émission TV Sur le front d'Hugo Clément « Plus économiques, plus écolo : comment transformer nos maisons ? » et de l'émission radio Top Music « Igloo on air »

Crise énergétique : à la fois un accélérateur et un frein à la rénovation

D'un côté, une forte augmentation des factures énergétiques et des aides qui incitent les habitants à faire des travaux de rénovation énergétique. De l'autre, des coûts de matières premières et de travaux qui explosent également et des délais de réponse des artisans qui se rallongent et freinent les réalisations, rendant le conseil d'autant plus important pour les habitants.



Thermographie de quartier en Basse-Zorn



Stand France Rénov' au salon Rénov'habitat à Mertzwiller



Thomas Trautenberger interviewé par l'animateur de l'émission « Igloo on air » de Top Music à l'occasion des RDV de logements en octobre à Haguenau

* L'espace « Je rénove Alsace du Nord » fait partie du réseau national France Rénov' et bénéficie d'un financement de l'Etat et de la Région Grand Est.

Mission économe de flux en Alsace du Nord

Les communes d'Alsace du Nord peuvent faire appel à l'économe de flux pour des missions EFFICACITE (potentiel de rénovation), SOBRIETE (réglages et sensibilisation) et/ou SOLAIRE (potentiel toiture). Le coût d'une mission est de 750 € / bâtiment, duquel vient se déduire une aide ES via le PETR.

Espace socioculturel d'Oberbronn : du diagnostic au projet de travaux

Pour maîtriser ses consommations et ses dépenses d'énergie, la commune d'Oberbronn a souhaité évaluer les potentiels de rénovation énergétique de ses bâtiments publics. Elle a pour cela fait appel à la mission « **EFFICACITÉ** » de l'économe de flux Alsace du Nord coordonnée par le PETR et réalisée par Alter Alsace Energie, pour la mairie, l'école, l'espace socioculturel et des logements.

Présentée en conseil municipal, l'analyse des bâtiments a fait ressortir la rénovation thermique de la mairie et de l'espace socio-culturel comme prioritaires. La commune envisage de commencer par la rénovation de l'espace socio-culturel qui présente, par une isolation performante, un potentiel de **réduction des consommations d'énergie de 73%**.

Opérations SOBRIÉTÉ à Kaltenhouse

La commune de Kaltenhouse a souhaité optimiser l'usage de sept de ses bâtiments publics en travaillant sur la réduction des consommations avec ses services et les usagers des bâtiments :

- > **visite des installations** par l'économe de flux avec l'agent technique communal dans l'objectif d'optimiser les différents réglages des systèmes de chauffage et de ventilation, complétée par la collecte des factures d'énergie et d'eau.
- > **3 réunions d'échanges** avec les agents de la commune, les instituteurs et les ATSEM des écoles, les présidents des associations. Au programme : ressentis sur l'usage du bâtiment, atelier enjeux climat, atelier écogestes (chauffage, électricité, eau) et échanges sur ce qui est déjà fait et ce qui est possible.
- > Mise en place d'un **suivi des consommations** qui permettra de mesurer les évolutions des consommations.



Isabelle Wenger, maire de Kaltenhouse

« Nous connaissons, tous, aujourd'hui les enjeux : la protection de l'environnement et une meilleure gestion de l'énergie pour la préservation des ressources naturelles. Avec la crise énergétique, nous parlons de plus en plus de sobriété. Lors des rencontres avec les usagers des bâtiments communaux, il a été rappelé la nécessité de faire des économies afin de réduire la facture énergétique et d'éviter que les dépenses ne flambent. En effet, il faut changer certaines de nos habitudes, à l'échelle individuelle, mais aussi collective. Pour relever le défi des changements de comportement : sobriété énergétique, tous concernés ! »



Foyer paroissial de Kaltenhouse



Ecoles : pose de robinets thermostatiques



Espace socioculturel d'Oberbronn

Zoom

sur les faits marquants du Plan Climat en 2022

« Au boulot, j'y vais autrement »

Records de participation en 2022 !

45 collectivités et territoires du Grand Est étaient partenaires de l'édition 2022 du défi qui s'est déroulé du 2 au 22 mai. Inscrit dans la dynamique de l'Alsace du Nord, le défi consiste à inciter les salariés et les élèves à aller au travail autrement que seuls en voiture pour favoriser, à plus long terme, de nouvelles habitudes de mobilité économique et durable.

La participation 2022 a été forte en Alsace du Nord, encouragée par un prix des carburants élevé et la prise de conscience climatique.

Pendant le défi, plus de 1 000 salariés de 33 employeurs ont parcouru 232 000 km alternatifs, auxquels s'ajoutent 56 000 km évités par le télétravail.



17 établissements scolaires d'Alsace du Nord

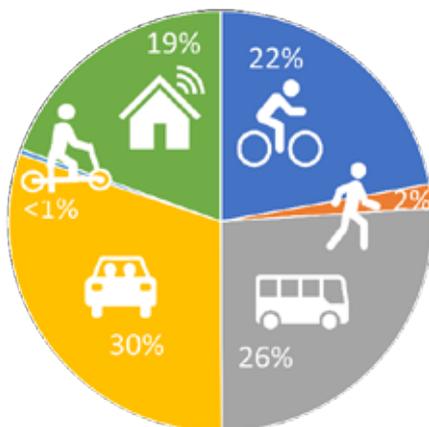
3 000 élèves ont été sensibilisés aux avantages des déplacements à vélo et à pied à l'instar de l'école primaire de Preuschdorf, 1^{ère} Alsace du Nord et 4^e au classement Grand Est.



Deux structures ont trusté les premières places Grand Est de la catégorie employeurs de +400 salariés :

> 1^{er} CA de Haguenau > 2^e Sew Usocome

Pour sa 7^e participation au défi, Sew Usocome double son nombre de participants et monte sur la 2^e marche du podium Grand Est de sa catégorie.



Répartition des km parcourus pendant le défi

Le vélo a représenté **46%** des déplacements et **22%** des km parcourus.

Samedi 14 mai 2022 à Eschbach

Retour sur la conférence des maires de l'Alsace du Nord

La conférence des maires de l'Alsace du Nord s'est réunie, samedi 14 mai 2022, à la salle polyvalente d'Eschbach sur le thème du mix énergétique. L'occasion d'avancer concrètement sur le développement des différentes énergies renouvelables dont le plan climat prévoit un accroissement de **+54%** d'ici 2030.



La conférence des maires de l'Alsace du Nord réunit les 121 maires et maires-délégués des communes situées dans le périmètre du PETR. Elle se réunit une fois par an.



Denis SCHMITT / CEO Schaeffler France venu exposer la politique en matière de développement durable chez Schaeffler France

Le conseil de développement de l'Alsace du Nord

Créé en 2020, le conseil de développement de l'Alsace du Nord est une instance territoriale de démocratie participative, mutualisée à l'échelle de l'Alsace du Nord. Lieu de dialogue, il réunit 58 membres, représentants des acteurs économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques et associatifs du territoire.

L'Alsace du Nord, j'adore !

« L'Alsace du Nord, j'adore ! » est un « slogan » déposé auprès de l'institut national de la propriété industrielle (INPI), qui s'est donné pour mission de mettre en valeur les richesses de l'Alsace du Nord, à travers des hommes et des femmes passionnés par leur métier et leur savoir-faire.

Les deux premières éditions organisées en juin et septembre derniers et dédiées aux **filières du lait et du houblon** ont rencontré un franc succès. Ce fut l'occasion pour badauds, parents et enfants de découvrir ou redécouvrir des métiers et des savoir-faire qui font la fierté de l'Alsace du Nord.

Le succès de ces deux événements devrait en appeler d'autres !



Retrouvez les événements en images sur :

www.alsacedunord-jadore.fr



Les commissions thématiques

Les travaux du conseil de développement s'organisent autour de 3 commissions thématiques :

- > **l'écologie au quotidien**
- > **la mobilité écoresponsable**
- > **la valorisation du territoire autour de ses richesses**

Les travaux menés au sein de ces trois commissions thématiques impliquent une forte dose de technicité, d'expertise et une importante documentation dans les sujets traités. Leur appropriation exige parfois un effort intellectuel au-delà de la simple motivation citoyenne à participer à des réflexions visant l'intérêt général des habitants d'Alsace du Nord.

Les contributions du conseil de développement

Une commission intitulée « Avis sur les stratégies et projets de territoire » formalise des contributions sur les projets de territoire ou les documents de prospective et de planification et participe ainsi à la co-construction des politiques publiques aux côtés des élus. En 2022, la Communauté d'Agglomération de Haguenau a saisi le conseil de développement sur deux projets de politiques publiques jugées prioritaires par elle en matière d'habitat à travers le programme local de l'habitat intercommunal (PLHI) et de mobilités à travers le plan de déplacements intercommunal (PDi).

Michel Munzenhuter
Président du conseil
de développement



Bilan à mi-parcours du conseil de développement

Crise sanitaire, crise du bénévolat..., au terme de sa troisième année d'exercice, la principale préoccupation du conseil de développement concerne le faible taux de présence de ses membres aux réunions de travail, hormis un noyau dur très investi. Des mesures devront être envisagées afin de redynamiser l'instance citoyenne.

L'équipe du PETR

L'équipe du PETR est composée, au 20 mars 2023, de 7 personnes. Chacune apporte des compétences et des expériences uniques pour mettre en œuvre le projet de territoire de l'Alsace du Nord.



Géraldine Staerlé
Directrice



Elsa Grandemange
Chargée de mission SCoT



Virginie Formosa
Chargée de mission
Plan Climat



Joanne Klein
Gestionnaire administrative
et comptable



Thomas Trautenberger
Conseiller rénovation énergétique
Alsace du Nord



Jérémy Kleis
Conseiller rénovation énergétique
Sauer-Pechelbronn



Alexandre Eben
Conseiller rénovation énergétique
Pays de Niederbronn-les-Bains

Le cadre réglementaire

Le rapport d'activité des EPCI
(Article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus.

Le président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier.

Les représentants de la commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale.



Maison du Territoire
84 route de Strasbourg
67500 Haguenau
Tél. 03 88 07 32 40

La Région
Grand Est

Retrouvez-nous sur le web
www.alsacedunord.fr

